



# Organes directeurs



# Organes directeurs

## Introduction

La Commission préparatoire de l'OTICE a été créée pour mener à bien les préparatifs nécessaires à la mise en œuvre efficace du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de préparer la première session de la Conférence des Etats Parties au Traité après son entrée en vigueur. La Commission préparatoire se compose de deux organes: un organe plénier composé de tous les Etats signataires et le Secrétariat technique provisoire.

L'organe plénier a trois organes subsidiaires. Le Groupe de travail A s'occupe des questions budgétaires et administratives, comme le budget annuel, le Règlement financier et les règles de gestion financière, le Statut et le Règlement du personnel et les questions juridiques. Le Groupe de travail B traite des questions liées à la vérification. Les deux groupes de travail formulent des propositions et des recommandations qui sont soumises à l'examen et à l'adoption de la Commission. Enfin, un Groupe consultatif donne des avis à la Commission et à ses groupes de travail au sujet des questions financières et budgétaires et des questions connexes. Le Groupe consultatif se compose d'experts d'Etats signataires de réputation reconnue et ayant une expérience en matière financière.

## APERÇU DES ACTIVITES MENEES EN 2006

La Commission préparatoire a tenu une session extraordinaire le 13 octobre et le Secrétariat a organisé trois séances d'information technique à l'intention des Etats signataires, les 9 et 13 octobre et le 10 novembre, concernant l'annonce de la République populaire démocratique de Corée selon laquelle elle avait procédé à un essai nucléaire souterrain le 9 octobre.


A la deuxième partie de sa vingt-septième session, en novembre 2006, la Commission a adopté les principes et les règles concernant la transmission de données aux organismes d'alerte aux tsunamis, exposés dans le rapport du Groupe de travail B dont elle était saisie. A la même session, elle a approuvé un projet pilote visant à faciliter la participation d'experts de pays en développement à ses réunions techniques officielles.

## ORGANES DIRECTEURS

En 2006, la Commission préparatoire était présidée par M. Volodymyr Yelchenko, Représentant permanent de l'Ukraine, le Groupe de travail A était présidé par M. Abdulkadir Bin Rimdap (Nigéria) et le Groupe consultatif, par M. André Gué (France). Le mandat de M. Ola Dahlman à la présidence du Groupe de travail B venant à expiration le 17 mars 2006, la Commission a, à la première partie de sa vingt-sixième session, nommé M. Hein Haak (Pays-Bas) Président du Groupe à compter du 18 mars 2006, pour un mandat de trois ans.

La Commission a tenu deux sessions ordinaires, scindées chacune en deux parties. Les organes subsidiaires de la Commission – le Groupe de travail A, le Groupe de travail B et le Groupe consultatif – ont chacun tenu deux sessions. Pour permettre d'examiner rapidement les questions relatives au budget-programme, la vingt-septième session du Groupe de travail B et la vingt-sixième session du Groupe consultatif ont été scindées chacune en deux parties qui ont eu lieu à plusieurs semaines d'intervalle.

Le 13 octobre, la Commission a tenu une session extraordinaire concernant l'annonce de la République populaire démocratique de Corée selon laquelle elle avait procédé à un essai nucléaire souterrain le 9 octobre. A cette occasion, un grand nombre d'Etats signataires ont fait des déclarations et exprimé leur préoccupation et leur déception profondes. A l'appui de la session, le Secrétariat a organisé, les 9 et 13 octobre et le 10 novembre, trois séances d'information technique à l'intention des Etats signataires. Ces derniers l'ont remercié d'avoir fourni des données



et des produits fiables en temps voulu et l'ont félicité du professionnalisme dont il avait fait preuve à cet égard (voir également Caractéristique spéciale 2).

S'agissant du calendrier des réunions des organes directeurs pour 2007, la Commission a décidé en novembre 2006 de réduire de deux jours chacune des sessions du Groupe de travail A, de réduire d'un jour sa propre session de novembre 2007 et de ne pas modifier les sessions du Groupe de travail B, comme celui-ci l'avait proposé à sa vingt-septième session. Elle a en outre prié le Groupe de travail B de réexaminer en 2007 la durée et l'organisation de ses réunions, notamment la possibilité de ne plus tenir de réunions en parallèle, en vue d'élaborer une proposition sur la manière d'organiser ses sessions à compter de 2008.

Le Groupe de travail A a formulé des recommandations, que la Commission a ensuite adoptées, sur des questions administratives et financières, notamment sur les modifications à apporter aux règles de gestion financière de la Commission. Après que le Groupe en eut discuté, la Commission a approuvé, à la deuxième partie de sa vingt-septième session, un projet pilote visant à faciliter la participation d'experts de pays en développement aux réunions techniques officielles de la Commission préparatoire.

Le Groupe de travail B a formulé des recommandations, que la Commission a ensuite adoptées, sur un ensemble de questions relatives à la vérification. Il a accordé une attention particulière au processus de passation de marché pour l'ITM de prochaine génération, à la planification et aux préparatifs de l'inspection expérimentale intégrée prévue pour 2008, notamment à l'établissement d'un manuel expérimental, à l'évaluation du premier essai en service des stations du SSI certifiées, de l'ITM et du CID et à la contribution éventuelle de la Commission à un système d'alerte aux tsunamis. Comme suite à la décision qu'elle avait prise en mars 2005, la Commission a adopté, en novembre 2006, les principes et les règles concernant la transmission de données aux organismes d'alerte aux tsunamis recommandés par le Groupe de travail B à sa vingt-septième session (voir également Caractéristique spéciale 3).

Les Groupes de travail A et B ont tenu des réunions conjointes les 23 février et 4 septembre 2006 pour examiner la restructuration du Secrétariat, le projet de budget-programme du Secrétariat pour l'exercice 2007, le plan à moyen terme pour la période 2008-2012, les recommandations du Groupe consultatif concernant la passation de marchés sans appel à la concurrence et la question de l'apprentissage en ligne. Des comptes rendus de ces réunions conjointes établis par les présidents ont été publiés.

Le Groupe consultatif a examiné des questions d'ordre administratif, financier et budgétaire, sur lesquelles il a donné des avis.

